



Transition numérique des TPE/PME :

les aides financières accordées par France Num



PAR **FRANÇOIS RODRIGO**,
CHARGÉ DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

et la Commission européenne) pour soutenir les projets de numérisation.

DES AIDES QUE L'EXPERT-COMPTABLE PEUT PROPOSER À SES CLIENTS VIA FRANCE NUM

Les experts-comptables en tant que mandataires des entreprises peuvent à la fois être identifiés comme activateurs dans le réseau France Num et faire les démarches pour le compte de leurs clients.

DEVENIR ACTIVATEUR ET REJOINDRE LE RÉSEAU FRANCE NUM

Pour devenir activateur, il suffit de se rendre sur le site francenum.gouv.fr et de suivre la démarche d'inscription. Il faut y joindre un courrier d'engagement et respecter la charte des activateurs. Des ressources seront ensuite mises à disposition de l'expert-comptable. Le nouvel activateur pourra bénéficier d'une page de présentation sur le site de France Num avec une URL à son nom. Il sera identifié comme consultant privé et pourra présenter son activité et utiliser le logo et label « activateur » de France Num. Il bénéficiera également de la veille France Num sur la transformation numérique et pourra partager ces informations avec son réseau. L'activateur labellisé aura aussi la possibilité de participer aux animations régionales organisées par France Num.

Parmi tous les enseignements à tirer de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques figure la nécessité d'accélérer la maîtrise des outils numériques pour les entreprises.

La transition numérique n'est plus seulement l'affaire des grandes, les TPE-PME sont plus que jamais concernées et doivent être accompagnées. C'est d'ailleurs à ce titre que France Num a été créée en 2018 par le gouvernement, pour accompagner les petites entreprises dans leur transformation numérique.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES PROPOSÉES PAR FRANCE NUM DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

- Diagnostics numériques gratuits suivis d'un plan d'action proposés par les Chambres de Métiers et d'Artisanat (CMA) et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).
- Chèque France Num : subvention forfaitaire de 500 € à faire valoir sur l'achat d'une prestation d'accompagnement à la transformation numérique ou sur l'achat d'une solution notamment pour vendre ou communiquer

à distance avec ses clients et promouvoir son activité sur internet. Les factures datées entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021 sont acceptées.

- Accompagnements-actions : des parcours de formation ou de sensibilisation animés par des experts. Chaque parcours répond à un besoin concret et permet d'expérimenter un usage ou une solution numérique.
- « Connecte ta boîte » : une campagne grand public de sensibilisation à l'intérêt de la transformation d'une entreprise à l'aide du numérique. Cette campagne répond aux principales interrogations : comment faire ? Quels changements engager ? Comment être sûr que les investissements engagés auront de véritables effets ?

Autres dispositifs France Num :

- « Ma TPE a rendez-vous avec le numérique » : une formation en ligne (de type MOOC) qu'il est possible de suivre à son propre rythme.
- Prêts France Num : des prêts bancaires (garantis par l'État